

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE

Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité

Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX)

2018 DASES 400 G : Subventions (175 348,20€) relatives aux travaux et à l'équipement de 4 haltes de nuit destinées à accueillir des hommes isolés sans abri effectuées par 3 opérateurs (Emmaüs solidarité, le GIP Samu social et Relais logement) – Conventions.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La première Nuit de la Solidarité organisée le 15 février 2018 a permis d'améliorer notre connaissance des publics à la rue, ce dans le but d'améliorer nos dispositifs de lutte contre la grande exclusion. Les résultats de l'étude réalisée par le comité scientifique de la Nuit de la solidarité ont notamment mis en évidence un nombre très important de personnes rencontrées en rue n'appelant jamais le « 115 » et restant éloignées des dispositifs d'hébergement, y compris en période de grand froid.

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes sans-abri, la Ville de Paris et l'Etat ont décidé de créer un réseau de haltes de nuit, qui seront ouvertes toute l'année au-delà de la période hivernale. Ce projet fait suite à l'expérimentation faite en 2017 d'une halte de nuit au sein de l'espace solidarité insertion (ESI) « La maison dans le jardin » du Samu social dans le cadre de la mesure 38 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion (2015-2020) pour répondre aux besoins des personnes en grande précarité et en situation d'errance nocturne.

Les « Haltes de nuit » constituent une réponse complémentaire aux dispositifs existants pour les personnes isolées très désocialisées, en refus d'hébergement, qui sont rencontrées par les maraudes et/ou accueillies par les Espaces Solidarité Insertion (ESI) et accueils de jour. L'objectif des haltes de nuit est d'offrir un lieu d'accueil de répit et de repos à ces personnes, accessible à la fermeture des autres dispositifs de jour. Il s'agit d'un lieu de mise à l'abri pour les personnes les plus éloignées des dispositifs existants afin de tisser ou recréer un lien de proximité.

Ces structures - de taille diverse en fonction des lieux trouvés et pouvant avoir une spécificité de public (hommes, femmes, familles) auront vocation à offrir une mise à l'abri dans un cadre plus souple qu'une structure d'hébergement avec pour objectif de travailler à l'orientation des personnes vers une solution de sortie de rue pérenne. Les modalités d'admission dans ces haltes s'effectueront sur le principe d'un accueil en proximité de personnes orientées par les coordinations des maraudes, en lien avec les cellules de veille des mairies d'arrondissement. Les personnes accueillies au sein de ces haltes de nuit auront accès dans la journée à une évaluation sociale et travailler à l'ouverture de leurs droits.

Il est ainsi proposé de soutenir les projets des opérateurs suivants, retenus dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat (DRIHL) en charge du financement des dépenses de fonctionnement, en lien avec la ville de Paris qui a proposé de prendre en charge l'investissement et l'équipement de ces haltes de nuit. La montée en charge de ce nouveau dispositif sera suivie par un comité de pilotage associant les associations gestionnaires, les services de l'Etat et de la Ville.

Le présent projet de délibération a pour objet d'allouer des subventions d'investissement aux organismes « GIP Samu social de Paris » (15 773,20 €), « Emmaüs Solidarité » (135 143 €) et « Le Relais logement » (24 432 €), pour la création de 4 haltes de nuit destinées à accueillir chacune 30 hommes sans abri.

1/ le GIP SAMU SOCIAL :

Le groupement d'intérêt public (GIP) Samusocial de Paris a été créé par convention signée le 14 décembre 1994 par le Département de Paris, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), l'État, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), la RATP, la Lyonnaise des Eaux, la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS) dénommée aujourd'hui Fédération des acteurs de la Solidarité et le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (CASH). Il a pour but d'apporter en urgence une première réponse aux situations de détresse sanitaire et sociale et d'assurer la régulation des lits d'hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

Dans le cadre de ses nombreuses missions, le SAMUSOCIAL fera des travaux d'aménagement et d'équipement en mobilier d'une halte de nuit pour des personnes sans abri dans ses locaux situés dans la Halte Saint Michel 35, avenue Courtelaine à Paris 12^{ème}.

La création de cette halte de nuit se propose comme un appui et un relais à l'action des ESI, des maraudes d'intervention sociale et des équipes mobiles d'aide, elle sera donc organisée sur un principe de proximité, avec le concours de la coordination des maraudes et la régulation du SIAO. Implantée sur le site de l'ESI Saint Michel, elle s'inscrira dans le réseau de prise en charge médico-social parisien, et viendra compléter et former un tout cohérent avec l'offre de l'accueil de l'ESI et d'accompagnement du site.

Le montant total des travaux et de l'équipement de cette halte a été évalué à 15 773,20 €.

2/ L'association « Emmaüs Solidarité » :

Ainsi que vous le savez, l'association « Emmaüs Solidarité » (ex-« Emmaüs ») est l'un des principaux acteurs du dispositif parisien de lutte contre la grande exclusion. Elle est composée de différents services et établissements : communautés de vie, centres d'hébergement (urgence et insertion), accueils de jour (ESI parisiens), hôtels sociaux, service international. Elle gère plus de 80 services ou activités, à Paris, en région parisienne et dans le Loir-et-Cher (maraudes, espaces d'accueil, Centres d'Hébergement et structures de logements adaptés). Elle accueille, héberge et accompagne vers l'insertion chaque jour 3 000 personnes et familles en grande difficulté sociale.

L'association « Emmaüs Solidarité», va procéder aux travaux d'aménagement et d'équipement de 2 haltes de nuit situées dans 2 ESI parisiens de l'association, soit l'AGORA, 32, rue des Bourdonnais à Paris 1^{er} et La Maison du 13 au 43, boulevard de l'Hôpital à Paris 13^{ème}. Ces haltes de nuit accueilleront de 20h à 8h le lendemain matin des hommes isolés sans abri éloignés de tous les dispositifs classiques d'hébergement, et leur fournit des prestations d'hygiène et de santé, ainsi qu'un accompagnement social.

Le montant total des travaux et de l'équipement de ces 2 haltes de nuit s'élève à 135 143 €, soit 59 603 € pour la halte de nuit située dans l'AGORA et 75 540 € pour celle situé dans l'ESI la Maison du 13.

3/ L'association « Le Relais Logement » :

L'association loi 1901 « le Relais logement » fondée en 1996 et déclarée à la Préfecture de Police le 7 mai 1996, exerce une activité d'accueil inconditionnel, de domiciliation, d'accès au droit et d'aide à la recherche d'hébergement et de logement en faveur de personnes sans domicile ou hébergées ou logées de façon précaire.

L'association « Le Relais Logement » souhaite financer des travaux d'aménagement et d'équipement d'une halte de nuit dans ses locaux du 20, rue du Clos Feuquières à Paris 15^{ème} afin d'accueillir de 20h à 8h le lendemain matin des hommes isolés sans abri éloignés de tous les dispositifs classiques d'hébergement, et de leur fournir des prestations d'hygiène et de santé, ainsi qu'un début d'accompagnement social.

Le montant total des travaux d'aménagement et d'équipement de la halte de nuit envisagée s'élève à 30 932 €. Il est demandé au département de Paris une subvention de 24 432€.

Vous trouverez les fiches techniques jointes en annexe de cet exposé des motifs, et qui présentent dans le détail ces organismes et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels 2018 y afférents.

Au vu de l'intérêt de ces projets au regard des engagements pris par la collectivité parisienne dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et du Budget Participatif 2016 pour les dépenses en particulier d'équipement en kits d'hygiènes de ces 4 haltes de nuit, je vous propose :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2018, sous réserve de financement, les subventions en investissement suivantes, pour un montant global de 175 348,20 €, soit pour le « GIP Samu social de Paris » (15 773,20 €), pour « Emmaüs Solidarité » (135 143 €) et pour « Le Relais logement » (24 432 €), afin d'aménager et d'équiper 4 haltes de nuit destinées à accueillir des hommes sans domicile fixe. Ces haltes de nuit seront d'ailleurs situées et articulées aux accueils de jour (ESI) de ces organismes.
- de m'autoriser à signer, dans ce cadre, trois conventions d'investissement ci-jointes, avec les organismes « GIP SAMU SOCIAL », « Emmaüs Solidarité » et « Le Relais logement ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental